



# RAPIDE FEMININ OISE 2025

## REGLEMENT INTERIEUR

**Rapide Féminin Oise 2025**  
**7 rondes en 10' + 5''**  
**à Beauvais**  
**le 14/12/2025**

**oïse**  
LE DÉPARTEMENT  
Salle des fêtes  
163 rue de Paris  
60000 Beauvais  
Ronde 1 à 10h00

**FFE** Fédération Française des Échecs

**CLUB LABEL FÉMININ**

**Beauvais**  
LE COEUR DE L'OISE, OISE DE VIE

**CDJEO OISE ECHECS**

**Echiquier Beauvaisien**

**Inscription sur**



## Sommaire

### 1 REGLEMENT INTERIEUR3

- 1.1 ARTICLE 1 : ORGANISATION3
- 1.2 ARTICLE 2 : HOMOLOGATION, APPARIEMENTS, REGLES DU JEU3
- 1.3 ARTICLE 3 : CADENCE3
- 1.4 ARTICLE 4 : HORAIRES3
- 1.5 ARTICLE 5 : INSCRIPTION4
- 1.6 ARTICLE 6 : CLASSEMENTS ET PRIX4
- 1.7 ARTICLE 7 : COMPORTEMENT DES JOUEURS4
- 1.8 ARTICLE 8 : NULLITE PAR ACCORD MUTUEL5
- 1.9 ARTICLE 9 : FORFAITS5
- 1.10 ARTICLE 10 : FIN DE PARTIE5
- 1.11 ARTICLE 11 : ARBITRAGE5
- 1.12 ARTICLE 12 : JURY D'APPEL5
- 1.13 ARTICLE 13 : ENGAGEMENTS6
- 1.14 ANNEXE 1 : CHARTE DES JOUEURS ET JOEUSES D'ÉCHECS7



## 1 Règlement intérieur

### 1.1 Article 1 : Organisation

Le club d'échecs L'Echiquier Beauvaisien, organise techniquement le championnat de l'Oise féminin de parties rapides le dimanche 14 décembre 2025 sous la coupe du Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Oise (CDJE 60). La compétition se déroulera à la salle des fêtes de Voisinlieu, située au 163 rue de Paris à Beauvais avec une capacité d'accueil de 36 joueuses.

### 1.2 Article 2 : Homologation, appariements, règles du jeu

- Le tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous le numéro 70142.
- Les appariements suivront le Système Suisse (Règles C.04 FIDE) via le programme d'appariements informatiques P.A.P.I ou par un autre système d'appariement si le nombre de joueuses est faible.
- Les règles du jeu sont conformes à celles de la FIDE en vigueur depuis le 1er Octobre 2025.
- L'Article A.5 de l'Annexe A du livre de l'Arbitre s'appliquera durant toute la compétition, à l'exclusion de l'Article A3.

### 1.3 Article 3 : Cadence

Chaque joueuse dispose de 10 minutes + 5 sec / coup pour jouer sa partie.

### 1.4 Article 4 : Horaires

Les parties auront lieu aux horaires indicatifs suivants, le dimanche 14 décembre 2025 :

Ronde 1 : 10h00

Ronde 2 : 10h45

Ronde 3 : 11h30

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 14h15

Ronde 6 : 15h15

Ronde 7 : 16h00

Le nombre de rondes pourra être réduit et la cadence de jeux modifiée en fonction du nombre de joueuses

Pointage : dimanche 14 décembre de 9h00 à 9h45

Clôture des inscriptions : dimanche 14 décembre à 9h45



La cérémonie de clôture et de remise des prix aura lieu à 16h45

## 1.5 Article 5 : Inscription

L'inscription est gratuite.

Ce tournoi est strictement réservé aux joueuses détenant une licence A ou B sur l'Oise valide sur la saison 2025-2026.

Une pré-inscription est possible via le site jusqu'au 14/12/2025 à 8h30 :

[https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrForm1.php?event=HDF\\_60\\_FEMOISERAPIDE2025](https://chessevent.echecs-bretagne.fr/public/inscrForm1.php?event=HDF_60_FEMOISERAPIDE2025)

## 1.6 Article 6 : Classements et prix

Le classement final est établi selon le nombre de points de parties.

Si le système Suisse est appliqué et en cas d'égalité, les critères de départage seront le Buchholz tronqué, cumulatif, puis la performance.

Si le nombre de joueur est faible, on appliquera un autre système d'appariement.

La première du classement général recevra une coupe et sera attribué sur place après les départages éventuels successifs.

## 1.7 Article 7 : Comportement des joueurs

La zone de jeu est considérée comme étant la salle de jeu avec les toilettes et la buvette (le cas échéant).

- Il est interdit de fumer dans la zone de jeu. La zone fumeur est située à l'extérieur. Il est interdit d'analyser/blitzer dans la zone jeu tant qu'il reste des parties à jouer.
- Toute joueuse sera exclue après un forfait injustifié.
- Pendant la partie, une joueuse ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre, de même qu'une joueuse ayant le trait n'est pas autorisée à quitter la zone de jeu.
- Pendant une partie, il est interdit à une joueuse d'avoir sur elle, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Si elle prévient l'arbitre avant le début de la ronde, une joueuse peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à une joueuse de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'une joueuse a un tel appareil sur elle dans l'espace de jeu, la joueuse perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. L'arbitre peut exiger de la joueuse le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera la joueuse et devra être du même sexe que la joueuse. Si une joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 du livre de l'arbitre.



- Les participantes acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- Les photographies sans flash sont autorisées uniquement durant les 5 premières minutes de jeu.

### 1.8 Article 8 : Nullité par accord mutuel

Il est rappelé que les joueuses sont tenues de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la Fide. A ce titre, une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### 1.9 Article 9 : Forfaits

Le délai d'arrivée devant l'échiquier est de 5 minutes. Après le lancement de la ronde, une joueuse arrivant après ce délai sera considérée comme forfait. Toute joueuse forfait ne sera appariée à la ronde suivante que si elle justifie son absence (avant la fin de la ronde précédente). Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Juridique.

**Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler l'arbitre principal au 06 83 71 61 07, en précisant ses nom et prénom.**

Une joueuse absente sans en avoir notifié l'arbitre, sera considérée comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

### 1.10 Article 10 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueuse doit ranger les pièces sur l'échiquier.

### 1.11 Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par Fabrice FAROU Arbitre Fédéral Open 1.

### 1.12 Article 12 : Jury d'appel

Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre principal constitue, en début de tournoi, le jury d'appel composé : de l'organisateur et de joueurs (arbitres titrés), puis du plus fort ELO.

Pour présenter un appel au jury, il faut :



- En informer l'arbitre au moment de l'incident,
- Continuer la partie en appliquant ses directives,
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

### 1.13 Article 13 : Engagements

Toutes les participantes s'engagent, en s'inscrivant, à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs, affichée dans la zone de jeu.

Le 08/12/2025 à Beauvais

L'arbitre principal du tournoi  
Fabrice Farou

Organisation  
Jacques Dumoulin



## 1.14 ANNEXE 1 : CHARTE DES JOUEURS ET JOUEUSES D'ÉCHECS

---

### **RESPECTER LES REGLES**

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

### **RESPECTER L'ADVERSAIRE**

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

### **RESPECTER L'ARBITRE**

- En participant à une compétition homologuée, les joueurs et joueuses acceptent de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, les joueurs et joueuses ne peuvent qu'obtempérer. Ils peuvent interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible ils déposeront leur réclamation par écrit selon des modalités qui doivent leur être expliquées par le corps arbitral.

### **RESPECTER L'ORGANISATEUR**

- Chaque joueur et joueuse doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.